



Pointe-à-Pitre, le 30 août 2023

## ARCELORMITTAL CARAÏBES EST-CE LE DÉBUT DE LA FIN POUR HALLAIS ?

A l'appel de notre section syndicale, nous avons fait plus de **345 jours de grève (de septembre 2021 à août 2022)** pour exiger, à la fois, de meilleures conditions d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de vie ainsi que l'arrêt de tous les actes de harcèlement moral permanent.

Nous avons aussi profité pour mettre l'accent sur les multiples et diverses pratiques illégales au sein de ARCELORMITTAL CARAÏBES. Notamment, le fait que, le directeur général, Jean-Yves Hallais, s'est débarrassé, de manière délibérée, de nombreuses bobines. **Il a jeté de nombreux dossiers et de classeurs dans la benne à ordures.**

Hallais n'a pas jugé utile de mettre un terme à ses pratiques.

**Durant toute la période de grève**, Hallais a persisté dans ses travers mais aussi après la suspension de celle-ci.

Non seulement ce dernier a multiplié les chantages en menaçant de fermer l'entreprise et de transférer le siège social en Martinique, il s'est aussi permis :

- D'exécuter toutes les commandes de Guadeloupe dans l'établissement de la Martinique ;
- D'éditer le nom d'une salariée en grève sur certains bons de commande ;
- D'accorder des largesses financières à une entreprise qui pénalise très fortement les recettes de la société en raison de sa mise en liquidation judiciaire ;
- Procéder à l'embauche de salariés dont un intérimaire... ;

Nous avons eu raison de dénoncer ces nombreux dysfonctionnements et pratiques car cela s'apparente à des **abus de bien sociaux**.

**Le 23 mai 2023**, face à l'inertie de la société ARCELORMITTAL CARAÏBES, nous avons jugé utile de publier une lettre ouverte pour mettre en exergue les actes d'une extrême gravité commis par Hallais.

Hallais n'a pas agi seul ! Dans le cas contraire, il faut que tous les dirigeants s'expliquent sur leur inaction : qu'il s'agisse de ceux du groupe, du directeur régional Frédéric Marcellin, et de la directrice des affaires financières Véronique Jacqueline Prudenté.

Au lieu de tirer toutes les conséquences et de prendre les mesures qui s'imposent contre de tels agissements, ces derniers se comportent comme de véritables complices.

**Ils sont tous comptables et responsables des méfaits de Hallais !**

Hallais n'a jamais vu d'un bon œil la présence de la CGTG et des élus du personnel dans l'entreprise.

Il s'est fixé un challenge. Il est en train de mener campagne contre la CGTG et contre les élus du Comité Social et Économique en poste.

**Le mardi 04 juillet 2023**, Hallais s'est déplacé en Martinique. Il a réuni tout le personnel pour critiquer l'action des élus du personnel. Il a osé tenir des propos mensongers, accusateurs et diffamants à l'encontre de ces derniers en leur présence.

Il a réitéré ses critiques contre les Inspecteurs du Travail de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de Saint-Martin.

La haine de Hallais est sans limite !

**Hallais franchira t'il le pas en imitant les politiciens véreux ? Ira-t-il jusqu'à soudoyer et refilet des gratifications à certains salariés pour pouvoir parvenir à ses fins ? Nous sommes en droit de nous interroger d'autant plus qu'il a accordé des faveurs à certains et ce, quelques semaines avant le début des Négociations Annuelles Obligatoires !**

Tout récemment, dans le cadre de ces NAO, notre Délégué Syndical a écrit à la direction pour demander des précisions et explications sur la rédaction relative à l'augmentation des salaires consentie aux cadres :

*« ...Pour le personnel relevant de la convention collective Nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie.*

*Le budget d'augmentation individuelle serait de 3,5% minimum de la masse salariale pour les cadres au 1<sup>er</sup> juillet 2023... ».*

Cette question est d'autant plus importante qu'il s'avère au sein de l'entreprise, à notre connaissance, **seule Prudenté** a le statut de cadre. Cela veut dire qu'elle bénéficie d'une augmentation de salaire substantielle. Plus que jamais, nous nous interrogeons sur les liens de cette dernière avec Hallais !

Au lieu d'analyser notre interrogation, le directeur régional Frédéric Marcellin s'en est pris farouchement à notre délégué syndical en lui dressant une mise en garde

*« ...3. Enfin et c'est le plus important, je vous demande de cesser de dénigrer Mme Prudente et M. Hallais qui effectuent un travail remarquable depuis des années. Vos propos et vos écrits sont du harcèlement.*

*En conclusion, il devient urgent de cesser les polémiques sur tout et n'importe quoi à tout moment. Cela fait perdre beaucoup de temps à tout le monde pendant que nos concurrents avancent... ».*

**C'est le monde à l'envers !** Marcellin s'est bien gardé de réagir à tous nos écrits, nos observations et nos avertissements.

C'est d'autant plus surprenant que, très récemment, nous avons appris qu'un audit est en cours au sein de la société ARCELORMITTAL CARAÏBES. **Mieux vaut tard que jamais !**

Nous espérons que cet audit fera toute la lumière sur tous les agissements de Hallais et de ses complices, Marcellin y compris.

A ce jour, nos multiples plaintes auprès du Procureur de la République ont été classées sans suite. **Nous attendons avec impatience les résultats de cet audit. D'ores et déjà, nous exigeons la remise des conclusions de cet audit !**

Avec ARCELORMITTAL, il faut s'attendre à tout. Mais, dans le cas où les pratiques de Hallais seraient confirmées, ce sont toutes nos actions, nos 345 jours de grève et notre détermination sans relâche durant les 12 derniers mois, qui nous ont permis de mettre au grand jour les graves fautes qu'il aurait commises et ce, **envers et contre tous.**

Il est hors de question que le personnel soit victime des éventuels méfaits de Hallais.

**NOUS PROFITONS POUR RÉCLAMER  
L'INDEMNISATION DE TOUS NOS JOURS DE GRÈVE !**

**IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS FEU !**